



Donnation à mon fils unique

Par **Missratatine**, le 15/01/2014 à 13:18

Bonjour,

j'ai 51 ans et je désire vendre ma maison estimée à 270000 euros et je voulais donner cette somme à mon fils car j'ai une autre maison que je vais habiter ce qui lui permettrait soit de mettre cette argent de coté ou d'acheter de suite un appartement, mon fils a 24 ans. I travail et vis actuellement avec son amie. pas d'enfant.

j'ai appris qu'on ne pouvait donner que 100000 euros et que c'était imposable mais je suis perdue.

Pourriez vous me dire ce qu'il est mieux de faire avec 270000 pour que mon fils et moi n'ayons pas d'impôts à payer ni de taxe.

je vous remercie

catherine

Par **youris**, le 15/01/2014 à 14:02

bjr,

ce que vous voulez n'est pas impossible mais il y a des frais à payer au notaire et au trésor public.

vous pouvez garder l'argent et le placer, vous pouvez faire une donation inférieure au montant taxable de 100000 €.

mais toute mutation immobilière ou donation entraîne des frais car il y a au minimum les émoluments du notaire à payer.

cdt

Par **Jibi7**, le 15/01/2014 à 14:25

la donation de 100 000€ peut se renouveler tous les 10 ans (a verif)
d'autres moyens peuvent permettre de donner sans donner plus a l'etat ni sans se ruiner
..l'usufruit, le prêt d'argent etc..

Par **Missratatine**, le **15/01/2014** à **14:56**

Merci à tous pour vos réponses.

Autre petite question : Puis je lui faire un versement sur son PEL tous les mois disons de 100 ou 500 euros sans qu'il soit obligé de le déclarer.

Et puis je lui faire des cadeaux d'argent à noel et à son anniversaire etc environ 1000 euros.

y a t-il un plafond des cadeaux d'argent qu'on peut faire à son enfant ?

merci à bientôt

cordialement

catherine

Par **JuLx64**, le **15/01/2014** à **15:06**

Vous pouvez effectivement donner 100 000 € en franchise de droits à votre enfant. Par ailleurs, vous pouvez en plus effectuer un don familial d'un montant maximum de 31 865 €, toujours en franchise de droits. Ces deux donations sont renouvelables tous les 15 ans.

Vous pouvez aussi prêter autant que vous voulez à votre enfant, par exemple pour qu'il s'achète un appartement, même sans intérêts, en pratique vous pouvez utiliser l'intégralité du produit attendu de la vente pour aider votre enfant à effectuer son acquisition.

Par ailleurs, vous pouvez effectivement faire des cadeaux à votre enfant à l'occasion d'événements particuliers (anniversaire, Noël, mariage,...) en franchise de droits, à condition que leur montant ne soit pas déraisonnable par rapport à votre patrimoine. Par contre des dons réguliers hors ce type d'événements risquerait d'être requalifiés en donations déguisées, avec droits à payer et pénalités à la clé.

Par **Missratatine**, le **16/01/2014** à **07:54**

Merci pour vos réponses j'arrive à y voir plus clair, je vais déjà donner les 100000 euros et voir par la suite pour le reste.

je mets le site dans mes favoris parce que je suis vraiment contente d'avoir eu des réponses aussi claires et aussi rapidement. Vraiment merci beaucoup :)

Catherine

Par **Majoa**, le **24/01/2014** à **17:09**

J aimmerai savoir combien coute une donation sur monbien immobilier de 180000 euros que je voudrais faire envers mes enfants

Par **JEAN S**, le **24/01/2014** à **17:19**

Merci d'ouvrir un nouveau sujet